

# Falsus in uno, falsus in omnibus : Analyse d'une maxime juridique

## Définition et signification

**Falsus in uno, falsus in omnibus**, traduit du latin par "Faux en un point, faux en tout", est une maxime juridique utilisée pour désigner le principe selon lequel un témoin ou une preuve démontrée comme fausse dans un aspect spécifique peut entraîner la mise en doute de l'ensemble de ses déclarations ou de sa validité.

Ce principe est souvent invoqué dans les contextes juridiques pour évaluer la crédibilité des témoignages ou des éléments de preuve. Cependant, son application varie selon les juridictions et n'est pas absolue.

---

## Origine historique

### Droit romain

Le concept trouve ses origines dans le droit romain, où la fiabilité des témoignages était cruciale pour garantir la justice. Les jurisconsultes romains insistaient sur la nécessité d'une vérité complète, toute forme de mensonge étant perçue comme une atteinte à la justice.

### Évolution médiévale

Au Moyen Âge, les tribunaux européens ont repris et adapté ce principe pour évaluer les témoignages lors des procès, notamment dans les affaires de parjure.

### Droit contemporain

Dans le droit moderne, **falsus in uno, falsus in omnibus** est davantage considéré comme un outil rhétorique ou une ligne directrice qu'un principe strictement appliqué. Les juges et jurés sont invités à évaluer chaque élément de preuve ou de témoignage individuellement.

---

## Applications dans différents domaines juridiques

Domaine	Exemples pratiques	Références juridiques

<b>Droit pénal</b>	La crédibilité d'un témoin peut être remise en cause s'il est prouvé qu'il a menti	Jurisprudence sur le parjure
<b>Droit civil</b>	Un contrat ou un document contenant des informations falsifiées peut être invalidé	Articles sur les vices du consentement
<b>Droit administratif</b>	Un rapport administratif falsifié peut conduire à l'annulation de la décision basée dessus	Décisions du Conseil d'État
<b>Droit international</b>	Une fausse déclaration lors de négociations peut invalider un traité ou un accord	Conventions internationales pertinentes

## Détails par domaine

**Droit pénal** Dans les affaires criminelles, si un témoin est pris en flagrant délit de mensonge sur un détail, cela peut miner l'ensemble de son témoignage. - **Exemple** : Un témoin affirmant avoir vu une scène de crime, mais dont la localisation est prouvée fausse.

**Droit civil** Un contrat contenant une information fausse, même sur un détail mineur, peut être remis en cause dans son intégralité. - **Exemple** : La vente d'un bien immobilier avec des documents falsifiés sur sa superficie.

**Droit administratif** Un document administratif prouvé falsifié peut invalider toute décision prise en s'appuyant dessus. - **Exemple** : Une demande de permis de construire avec des plans volontairement inexacts.

**Droit international** Dans les négociations diplomatiques, la découverte d'une fausse déclaration peut entraîner l'annulation d'un traité ou d'un accord. - **Exemple** : Une entreprise dissimulant des informations sur ses pratiques lors d'un partenariat international.

---

## Limites et nuances

### Application relative

Contrairement à ce que laisse entendre le principe, tous les mensonges ou erreurs ne conduisent pas automatiquement à l'invalidation totale d'un témoignage ou d'une preuve. Les juges ou jurés doivent évaluer la gravité de l'erreur et son impact sur l'affaire.

### Cas de bonne foi

Les erreurs commises de bonne foi (par exemple, une confusion sur une date ou un détail) ne sont généralement pas traitées de la même manière que des mensonges intentionnels.

### Proportionnalité

La doctrine moderne insiste sur une évaluation proportionnelle : un détail mineur ne doit pas invalider

des éléments fiables.

---

## Critères d'évaluation

Pour appliquer **falsus in uno, falsus in omnibus**, plusieurs critères doivent être pris en compte :

- **Intention de tromper** : Une erreur intentionnelle est plus grave qu'une simple confusion ou omission.
  - **Importance du détail falsifié** : Un détail clé peut justifier une remise en question totale, contrairement à un élément secondaire.
  - **Effet sur l'affaire** : Le mensonge doit avoir un impact direct sur la crédibilité globale ou sur les faits établis.
- 

## Cas célèbres

**Procès de Nuremberg (1945-1946)** Lors de ces procès, certains témoignages des accusés ont été mis en doute à cause de déclarations démontrées comme fausses. Cela a affecté la perception générale de leur crédibilité.

**Affaires de fausses déclarations électorales** Dans plusieurs affaires modernes, des accusations de fraude ont entraîné la révision ou l'invalidation de résultats électoraux.

**Scandale des mémoires falsifiées** Dans des affaires littéraires ou autobiographiques, des auteurs ayant exagéré ou inventé des événements ont vu la crédibilité de l'ensemble de leurs récits remise en question.

---

## Réflexions philosophiques

Le principe **falsus in uno, falsus in omnibus** pose une question philosophique centrale : jusqu'à quel point un mensonge peut-il contaminer la vérité ? Si l'intégrité est la base de toute interaction humaine et juridique, ce principe souligne l'importance d'une transparence totale, mais invite également à la prudence pour ne pas condamner injustement.

---

## Conclusion

Si **falsus in uno, falsus in omnibus** reste un principe clé pour évaluer la fiabilité des preuves et des témoignages, il doit être appliqué avec discernement. Dans le droit contemporain, il sert davantage de guide que de règle absolue, garantissant que la justice ne soit ni aveugle face à la fraude ni sévère face aux erreurs humaines.

From:  
<https://www.sui-juris.fr/wiki/> - :Res-sources sui-juris.

Permanent link:  
[https://www.sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=maximes-de-loi:falsus\\_in\\_ultimo\\_falsus\\_in\\_omnibus](https://www.sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=maximes-de-loi:falsus_in_ultimo_falsus_in_omnibus)

Last update: **2024/12/19 17:51**

